

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	Séance du lundi 25 avril 2016
<u>Présents :</u> 13	L'an deux mille seize et le vingt cinq avril l'assemblée régulièrement convoqué le 18 avril 2016, s'est réuni sous la présidence de Pascal NÉEL
<u>Votants:</u> 13	Sont présents: Pascal NÉEL, Marie-Claire DE MONTLEAU, Bruno JOUANNY, Véronique BARRIEU, Isabelle BERTHOMIEU, Sébastien CHARRUYER, Didier DEMBLANS, Magali JULIA, Cédric JULIEN, Fanny LAVIGNE, Hervé NAYET, Michelle NOUVELLON, Jacques PATTE
	Représentés:
	Excuses: Philippe JARRIOT, Mickaël THUILLEZ
	Absents:
	Secrétaire de séance: Bruno JOUANNY

Lecture est faite du précédent compte-rendu qui est approuvé. Le secrétaire de séance est désigné.

Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour les points suivants:

- taux des taxes locales,
- plateau traversant.

La modification de l'ordre du jour est approuvée.

Objet: Compte administratif 2015 - CCAS - 2016 09

*Vu la nomenclature M14,
Vu le budget primitif 2015,
Vu l'exécution comptable 2015,
Vu le compte administratif et le compte de gestion,*

Il est rappelé que le CCAS a été dissout au 01/01/2016, conformément aux dispositions introduites par la loi NOTRE.

L'exécution comptable est ainsi résumée :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2014	0 €	5 449.46€	0€	0 €
Réalisé en 2015	1 595.50€	640 €	0€	0€
Résultat 2015	- 955.50€		0€	
Résultat de clôture 2014 (dépenses-recettes)		4 493.96€	0€	

Les dépenses réalisées en 2015 comportent essentiellement les subventions versées aux associations "sociales" (ADMR, Familles Rurales,...).

Il est précisé que le compte de gestion retraçant ces mêmes opérations par Monsieur le Trésorier est conforme au compte administratif tenu en mairie.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif 2015 tel que présenté,
- APPROUVE le compte de gestion 2015,
- AFFECTE le solde 2015 au budget principal 2016 de la commune de Parisot, compétente en matière d'action sociale depuis le 01/01/2016.

Monsieur le Maire précise que l'excédent 2015 résulte essentiellement d'une donation importante qui a permis, par son report, d'alimenter d'année en année le budget du CCAS et du bénéfice des locations des salles communales.

Cet excédent sera isolé le plus possible dans le budget communal 2016, sous réserve des subventions aux associations, pour permettre un suivi transparent de l'utilisation de ces fonds.

Objet: Compte administratif 2015 - budget principal - 2016 10

Vu la nomenclature M14,

Vu le budget primitif 2015,

Vu l'exécution comptable 2015,

Vu le compte administratif et le compte de gestion,

Madame Michelle NOUVELLON, Vice-Présidente de la commission finances, présente les résultats comptables 2015.

L'exécution comptable est ainsi résumée :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2014	0 €	129 624,25 €	221 364,83€	0 €
Réalisé en 2015	498 454,31€	561 559,56 €	104 741,11€	376 371,21€
Résultat 2015		63 105,25€		271 630,10€
Résultat de clôture 2015 (dépenses-recettes)		192 729,50€		50 265,27€

I/ Section de fonctionnement

Plusieurs précisions sont apportées:

A- Dépenses de fonctionnement

- Charges de gestion générales: 69 000€ en 2015 contre 50 000€ en 2014 environ. **Madame Michelle NOUVELLON** relativise cette augmentation notamment par la non imputation en 2014 d'une facture d'épareuse pour 7 000€ environ, laquelle a été payée en 2015. Il est rappelé que deux passages d'épareuse sont prévus tous les ans, dans le cadre d'un marché conclu par le SIVOM Parisot-Peyrole pour le compte des communes. Il est noté l'augmentation des charges d'électricité (bâtiments publics, éclairage public) de 2 000€ environ (17 000€ en 2015 contre 15 000€ en 2014 environ). Il est demandé aux associations utilisatrices de rester vigilant à ne pas laisser les lumières ou le chauffage allumés. **Madame Véronique BARRIEU** précise également que les tarifs d'électricité ont augmenté.

- Dépenses de personnel: il est rappelé le non renouvellement d'un agent titulaire, parti en retraite en juin 2015 et le retour à temps complet d'un agent à temps partiel jusqu'en août 2015.

- sur un budget prévisionnel de 300 000€, 250 134€ d'acomptes ont été réellement versés au SIVOM en 2015. **Madame Michelle NOUVELLON** rappelle que l'estimatif initial était volontairement haut compte tenu de l'impact de la réforme des rythmes scolaires engagée en septembre 2013. La mise en oeuvre de ce dispositif est dorénavant fixée, d'autant que les effectifs scolaires restent stables: il n'y a pas d'autre évolution prévue, l'exécution 2015 pouvant servir de référence.

B/ Recettes de fonctionnement

- Contributions directes: il est rappelé la décision du Conseil municipal d'augmenter les impôts en 2015 notamment pour financer la réforme des rythmes scolaires. cette décision avait été prise avec la volonté de maîtriser les dépenses et d'éviter une nouvelle augmentation des impôts en 2016.
- Dotations: Monsieur le Maire souligne la baisse de dotation forfaitaire versée par l'Etat (125 000€ en 2015 contre 132 000€ en 2014 environ) et précise que cette dotation va diminuer les prochaines années. En 2015, cette baisse est compensée par une augmentation de la dotation de solidarité rurale (71 000€ en 2015 contre 63 000€ en 2014 environ).
- Loyers: le produit des loyers reste stable, environ 23 500€. **Madame Michelle NOUVELLON** précise néanmoins qu'il s'agit des loyers enregistrés en comptabilité. Le montant des loyers des logements de l'ancienne mairie permet de financer intégralement le remboursement d'emprunt lié à cette opération.

II/ Section d'investissement

Outre le remboursement du capital des emprunts pour 15 500€ environ, **Madame Michelle NOUVELLON** présente les résultats de la section investissement.

A / Programmes réalisés

Le programme de voirie 2014, dont les travaux avaient été réalisés fin 2014, ont été réglés en 2015 et la subvention encaissée.

Dépenses réalisées: 73 742,46€

Recettes encaissées: 22 637€ (FAVIL reversé par le SIVOM Parisot-Peyrole).

Le programme est soldé.

les reliquats de certains programmes ont été soldés:

- frais d'acte clôturant le programme de l'aménagement du chemin de la Mouline pour 720€,
- solde de maîtrise d'oeuvre pour le programme de l'aménagement de la grand rue (1 220€),
- mise en place de la clôture pour le programme "cheminement piétonnier" pour 2 328€,
- réalisation du programme "fonds de fossés" pour 5 000€ environ.

B/ Programmes à reconduire

- Aménagement de la mairie et de la place du lavoir: les travaux ont été engagés fin 2015 pour la réfection de la toiture et de la mise en place de panneaux photovoltaïques.
- Plateau traversant siouré /école,
- Panneaux de signalisation,
- Abri bus du village,
- Eclairage public,
- Etudes PLU.

Il est précisé que le compte de gestion retraçant ces mêmes opérations par Monsieur le Trésorier est conforme au compte administratif tenu en mairie.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif 2015 tel que présenté,
- APPROUVE le compte de gestion 2015.

Objet: Affectation des résultats 2015 au budget primitif 2016 - 2016 11

Vu l'excédent de fonctionnement 2015 de 192 729.50€,

Vu l'excédent d'investissement 2015 de 50 265.27€,

Madame Michelle NOUVELLON, Vice-Présidente de la commission finances, fait part de la proposition d'affectation des résultats comptables 2015 :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2015	192 729.50€
Affectation en recettes de fonctionnement	192 729.50 €
Affectation complémentaire de l'excédent CCAS	4 493.96€
Total excédents	197 223.46€

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement au budget primitif 2016 tel que suivant :

Recette de fonctionnement reporté au R002 : 197 223.46€ (dont excédent CCAS transféré).

Objet: Taux taxes locales 2016 - 2016 12

Vu la nomenclature M14,

Vu l'état 1259 reçu,

Il est rappelé les taux d'imposition précédemment votés :

	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012
TH	9.69%	10.08%	10.08%	10.08%	10.23%	10.23%
TFB	17.98%	18.70%	18.70%	18.70%	18.98%	18.98%
TFNB	67.85%	70.56%	70.56%	70.56%	71.61%	71.61%

	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015
TH	10.23%	10.23%	11.97%
TFB	18.98%	18.98%	20.69%
TFNB	71.61%	71.61%	71.61%

Le Conseil municipal est informé de la proposition de la commission finances pour l'exercice 2016, à taux constants:

	Taux 2015	Bases réelles 2015	Bases prévues 2016	Produit à taux constant	Taux proposés 2016
TH	11.97%	800 719	818 100	97 927€	11.97%
TFB	20.69%	488 240	498 100	103 057€	20.69%
TFNB	71.61%	65 503	66 100	47 334€	71.61%
T O T A L ATTENDU				248 318€	

Monsieur le Maire précise que le travail du service du cadastre et de la Commission Communale des Impôts Directs de mise à jour des valeurs locatives explique l'augmentation des bases, entre le réel et le prévisionnel. Cette mise à jour s'effectue au vu de nouveaux travaux déclarés au niveau de l'urbanisme par l'accord d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable ou de constat sur le terrain.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la proposition ci-dessus et VALIDE les taux 2016 (taux constants)

TH.....	11.97%
TFB.....	20.69%
TFNB.....	71.61%

Objet: Subventions 2016 aux associations - 2016 13

Il est fait part au Conseil des propositions de subventions à accorder aux associations en 2016.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- RAPPELLE la décision prise d'accorder une subvention de 500€ en 2016 au profit des Sapeurs pompiers de Lisle-sur-Tarn pour la réfection de la cuisine du centre,

- APPROUVE les subventions 2016 aux associations suivantes:

Familles rurales.....	150€
Repas services.....	400€
Anciens combattants.....	50€
ADMR	200€
Ainés	150€
Comité des fêtes.....	2350€

- PRECISE que le versement de ces subventions sera effectué sur demande et production des comptes de résultats.

Objet: Budget primitif 2016 - budget principal - 2016 14

Vu la nomenclature M14,

Vu l'exécution comptable 2015,

Vu le compte administratif et le compte de gestion,

Madame Michelle NOUVELLON, Vice-Présidente de la commission finances, présente la proposition budgétaire 2016 ainsi résumée :

	Fonctionnement	Investissement
--	----------------	----------------

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2015	0 €	197 223.46 €	€	50 265.27€
Prévu 2016, y compris RAR 2015	757 000€	559 776.54 €	1 002 000€	951 734.73€
Total		757 000€		1 002 000€

I/ Section de fonctionnement

Plusieurs précisions sont apportées:

A- Dépenses de fonctionnement

- Charges de gestion générales: 67 600€ sont prévus au budget contre 60 600€ réalisés en 2015. Une marge de manoeuvre est donc prévue pour faire face à l'augmentation de l'énergie et la mise en oeuvre de prestation comme l'entretien des climatiseurs de la mairie. Madame Michelle NOUVELLON rappelle qu'un budget prévisionnel doit permettre de pourvoir au fonctionnement de la municipalité sans avoir à recourir à des décisions modificatives pour ce type de dépenses, l'objectif demeurant de maîtriser celles-ci.

- Dépenses de personnel: il est précisé que les agents des services techniques des communes de Parisot et de Peyrole ont été transférés au SIVOM Parisot-Peyrole au 01/01/2016. En conséquence, une diminution de 30 000€ est prévue au chapitre des dépenses de personnel.

- Acomptes au SIVOM Parisot-Peyrole: le budget prévisionnel est maintenu à 300 000€ en 2016 contre 250 000€ environ dépensés en 2015 pour tenir compte du transfert de personnel pour 30 000€ et de la volonté de maintenir le fonds de roulement du SIVOM Parisot-Peyrole (trésorerie à part de la municipalité),

- Subvention au budget annexe lotissement à créer: l'excédent de fonctionnement 2015 permet de dégager un virement du budget communal au budget lotissement pour 150 000€.

Monsieur Sébastien CHARRUYER demande à quelles opérations correspondent cette somme? Il est répondu que cette somme permettra de financer les frais de maîtrise d'oeuvre et les premiers travaux de viabilisation. Il s'agit également de mobiliser l'excédent 2015 sur une année, le budget lotissement devant par la suite fonctionner avec les reports de résultat.

B/ Recettes de fonctionnement

- Dotations: Monsieur le Maire confirme la baisse de dotation forfaitaire versée par l'Etat déjà évoquée lors de l'examen du compte administratif 2015. Cette baisse est compensée à nouveau en 2016 par une augmentation de la dotation de solidarité rurale (74 000€). Le fonds de péréquation intercommunale est prévu à hauteur de 20 000€ (22 000€ environ encaissées en 2015).

II/ Section d'investissement

A / Programmes reconduits subventionnés

- Programme éclairage public (rue du poids public/route du Pastel/grand rue)

Dépenses: 25 000€

Recettes: 10 000€ (subvention SDET)

- Programme aménagement de la mairie et de la place du lavoir

Dépenses: 209 300€
Recettes: 198 690€ (subventions notifiées et emprunt 100 000€)

- Plateau traversant

Dépenses: 60 500€

Recettes: 40 100€

B/ Programmes reconduits non subventionnés:

- études PLU

Dépenses 10 000€

- Mobilier:

Dépenses 8 000€

- Panneaux de signalisation:

Dépenses: 10 000€

- Abri bus:

Dépenses: 7 000€

C/ Programmes nouveaux subventionnés:

- Voirie 2016

Dépenses: 81 000€

Recettes: 25 000€.

D/ Programmes nouveaux non subventionnés:

- Chapelle Ste Sigolène

Dépenses: 5 000€ (réfection façade est)

- Accessibilité bâtiments publics

Dépenses: 13 000€.

Le programme de l'église est reconduit sur la base de 550 000€, compte tenu du leg de M. MAUREL.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la proposition budgétaire 2016 équilibrée à 757 000€ en section de fonctionnement et 1 002 000€ en section d'investissement.

Objet: Compte administratif 2015 - budget annexe assainissement - 2016 15

Vu la nomenclature M40,

Vu le budget primitif 2015,

Vu l'exécution comptable 2015,

Vu le compte administratif et le compte de gestion,

Il est présenté au Conseil les résultats comptables 2015 ainsi résumés :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2014	0 €	19 857.89 €	3 784.20€	0 €
Réalisé en 2015	13 366.44€	30 344 €	8 579.92€	10 487.20€
Résultat 2015		16 977.56€		1 907.28

Résultat de clôture 2015 (dépenses-recettes)		36 835.45€	-1 876.92 €	
Reste à réaliser 2015				
Résultat définitif global (résultats fonct –résultat inv)		34 958.53€		

Les dépenses de fonctionnement correspondent pour l'essentiel à:

- dotations d'amortissement,
- reversement de la taxe Agence de l'eau pour 4 602€,
- charges d'intérêts d'emprunts pour 2510.43€.

Il est précisé que le compte de gestion retraçant ces mêmes opérations par Monsieur le Trésorier est conforme au compte administratif tenu en mairie.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le compte administratif 2015 tel que présenté,
- APPROUVE le compte de gestion 2015.

Objet: Affectation des résultats au budget annexe 2016 - 2016 16

*Vu l'excédent de fonctionnement 2015 de 36 835.45€,
Vu le déficit d'investissement 2015 de -1 876.92€,*

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire 2015 tel que suivant :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2015	36 835.45€
Déficit affecté à la couverture du besoin de financement cumulé de la section investissement	1 876.92 €
Solde disponible	34 958.53 € au compte R002-ligne 002

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement au budget primitif 2015 tel que suivant :

Recette d'investissement, article 1068 : 3 784.20 €,
Recette de fonctionnement reporté au R002 : 19 857.89 €.

Objet: Budget primitif 2016 - budget annexe assainissement - 2016 17

*Vu la nomenclature M14,
Vu l'exécution comptable 2015,
Vu le compte administratif et le compte de gestion,*

Il est présenté la proposition budgétaire 2016 ainsi résumée :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2015	0 €	34 958.53 €	1 876.92€	
Prévu 2016	65 000€	30 041.47 €	48 123.08€	50 000€

Total	65 000€	65 000€	50 000	50 000€
--------------	----------------	----------------	---------------	----------------

Il est précisé que la proposition budgétaire prévoit une augmentation des dotations d'amortissements, possibles compte tenu des excédents du budget. En dépenses, Monsieur le Maire précise que le remboursement des charges de personnel et d'électricité pris en charge par la commune sont prévus, afin que le budget soit le plus précis possible.

Monsieur Sébastien CHARRUYER demande si un programme "réseaux" est prévu? Il est répondu par l'affirmative, pour des travaux d'urgence. Monsieur le Maire précise néanmoins qu'un programme de réfection de réseaux nécessiterait un diagnostic approfondi au préalable afin de définir un programme pluriannuel.

Monsieur le Maire précise que le transfert de la compétence assainissement collectif est envisagée en 2017 au profit de la communauté de communes Tarn & Dadou..

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE le budget 2016 tel que présenté,
- RAPPELLE et RECONDUIT les tarifs de la redevance assainissement suivants:

Forfait de 0 à 50 m340€

A partir de 51 m30.80€/m3

Redevance agence de l'eau, taux voté par l'agence de l'eau et intégralement reversée.

- APPROUVE les dotations d'amortissement suivantes :

Amortissements des dépenses d'investissements (dépenses restantes à amortir inscrites au compte de gestion)

dépenses	551 063.82€ + 58 317.98€ +342 577.74€
Déjà amorti	93 595.50€
Restant à amortir	858 364.04
Amortissement sur 50 ans	17 167.28€

Amortissements des recettes d'investissements (recettes restantes à amortir inscrites au compte de gestion)

recettes	380 133.21€
Déjà amorti	29 238.47€
Restant à amortir	350 894.74€
Amortissement sur 50 ans	7 017.89€

Objet: PLU de Montans - avis - 2016 18

*Vu la délibération du 14 mars 2016 de la commune de Montans portant sur la validation du bilan de la concertation du Plan Local d'Urbanisme - arrêt du projet de PLU,
Vu les pièces constitutives du PLU de Montans,*

Monsieur le Maire expose au Conseil avoir reçu pour avis le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montans, en tant que commune limitrophe.

Après avoir pris connaissance de la délibération du 14 mars 2016 de la commune de Montans et des différents éléments du dossier de PLU mis à disposition,
Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:
- DONNE un avis favorable au PLU de Montans.

Objet: Programme Local de l'Habitat - avis - 2016 19

*Vu la délibération du 7 avril 2016 portant sur l'arrêt du projet de nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,
Vu les pièces constitutives du PLH (diagnostic, document d'orientations, programmes d'actions, annexes)*

Monsieur le Maire expose au Conseil avoir reçu pour avis le projet de Programme Local de l'Habitat élaboré et validé par la communauté de communes Tarn & Dadou et présente les éléments constitutifs de celui-ci.

Madame Michelle NOUVELLON demande en quoi l'avis de la commune est nécessaire? L'avis est demandé en tant que membre de la communauté de communes. Monsieur le Maire précise également que le Plan Local d'Urbanisme doit rester compatible avec le PLH.

Monsieur Sébastien CHARRUYER évoque également qu'une feuille de route a été élaborée en matière d'habitat pour la commune, lors d'une réunion d'échanges avec l'animatrice PLH.

Monsieur le Maire rappelle en effet au Conseil les actions prioritaires à mettre en oeuvre sur la commune au titre de l'habitat:

- réalisation d'un éco-lotissement au Siouré avec l'accompagnement des services de la communauté de communes Tarn & Dadou,
- travailler sur les attributions de logements locatifs sociaux et les parcours résidentiels des ménages,
- accompagner les ménages dans l'amélioration énergétique de leur logement, accompagner les ménages dans l'adaptation de leur logement au vieillissement, améliorer l'information et la connaissance sur les questions de logement.

Monsieur Didier DEMBLANS demande quelle suite donnée au PLH après la fusion des communautés de communes? Monsieur le Maire répond que chaque communauté de communes pourra appliquer son PLH, une politique territorialisée sera mise en oeuvre pour prendre en compte les particularités.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- DONNE un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat et sur les actions à mettre en oeuvre sur la commune.

Objet: Plan Local d'Urbanisme - modification simplifiée - 2016 20

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 26 juin 2012.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal (règlement écrit, éléments graphiques et orientations d'aménagement et de programmation) dont les objectifs seraient les suivants:

- mise à jour du règlement écrit au regard des dispositions légales en vigueur,
- permettre le projet de lotissement communal au Siouré, approuvé en Conseil municipal (adaptation document graphique, règlement graphique et orientation d'aménagement et de programmation),
- mise à jour du règlement écrit en ce qui concerne la zone Naturelle de Loisirs pour permettre le développement de cette activité.

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- ENGAGE une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Parisot, conformément aux dispositions des articles L 123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du Code de l'Urbanisme ;
- AUTORISE Monsieur le Maire et/ou ses adjoints à signer toute convention avec un prestataire concernant la modification simplifiée;
- DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

Objet: Plateau traversant - demande de subventions - 2016 21

*Vue l'étude préliminaire réalisée par le cabinet d'études 1% Paysages validée le 06/06/2011,
 Considérant les réunions de travail effectuées avec le cabinet d'études OPALÉ,
 Vu la délibération 2016-03 portant sur les travaux du plateau traversant et les demandes de subventions correspondantes,*

Monsieur le Maire rappelle l'engagement pris par le Conseil municipal de réaliser un plateau traversant entre le lotissement du Siouré et l'école de Parisot.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le plan de financement du projet suivant:

Montant subventionnable HT: 50 342€

Subventions à solliciter:

Amende de police / Conseil Départemental et Etat: taux 35% soit 17 619.70€

FDT / Conseil Départemental: taux 30% soit 15 102.60€

Fonds de soutien à l'investissement public local: taux 10% soit 5 034.20€.

Entendu cet exposé, le Conseil à l'unanimité:

- VALIDE le projet de plateau traversant pour un montant de 50 342€ HT,
- DIT que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2016,
- APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire et/ou ses adjoints à signer tout document relatif aux demandes de subventions.

QUESTIONS DIVERSES

Epicerie: Monsieur le Maire évoque au Conseil la situation du fonds de commerce. Le bail conclu avec la commune étant un élément important du fonds de commerce, l'épicerie devrait rester fermée jusqu'à ce que la succession soit clarifiée ou refusée. Dans l'attente, Monsieur le Maire évoque au Conseil avoir rencontré un responsable de la Poste quant au relais-poste. Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre à disposition un local pour que le secrétariat de mairie puisse remplir les fonctions de relais-poste, dans l'attente d'un repreneur. Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Travaux mairie: Madame Magali JULIA fait part au Conseil de l'inquiétude du comité des fêtes quant aux travaux au vu de la tenue prochaine du festival Paquita. Monsieur le Maire et Monsieur Jacques PATTE, Troisième Adjoint, répondent qu'une interruption du chantier a bien été prévue les jours de la fête. Le mur de soutènement sera fini, le chantier en cours sur le côté de la mairie sera sécurisé et ne posera pas de difficultés particulières.

Réunion publique lotissement: Le projet a été présenté aux riverains. un compte-rendu sera prochainement effectué par les élus et mis en ligne sur le site internet de la commune.